

La Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides du GERS

10 ans d'intervention (2003-2012)

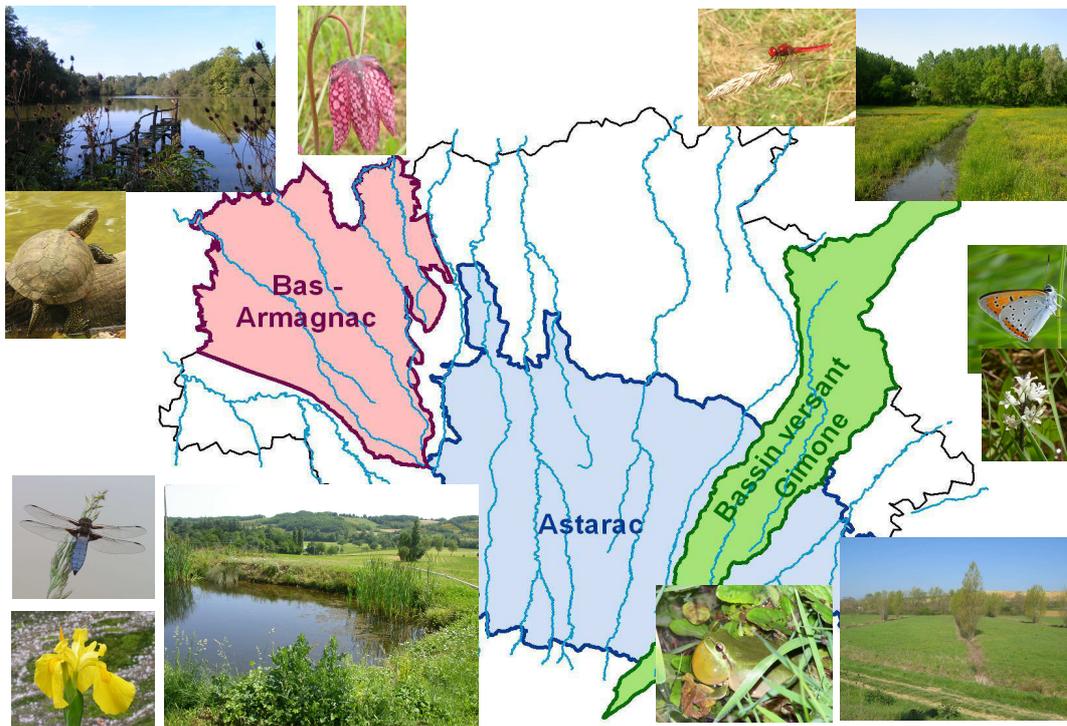
L'ADASEA du Gers, accompagne depuis 40 ans les évolutions des exploitations agricoles et les mutations du monde rural. Dans le département, l'agriculture gère la majeure partie de l'espace. Elle participe ainsi directement à la gestion de l'environnement. Plusieurs opérations sont venues l'aider pour adopter des mesures plus respectueuses de l'environnement : les opérations locales, contrats territoriaux d'exploitation, mesures agri-environnementales territorialisées... L'ADASEA réalise aujourd'hui des diagnostics agricoles et environnementaux en proposant une démarche participative aux agriculteurs et élus dans la réalisation des documents d'urbanisme. Engagée dans des actions territoriales et environnementales, elle a ainsi été agréée association de protection de l'environnement en juillet 2011.

Depuis 2003 l'ADASEA est Cellule d'Assistance Technique à la gestion des zones humides (CATZH) par conventionnement avec l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE qui apporte son soutien financier avec l'Europe et la Région Midi-Pyrénées.

La CATZH du Gers fait partie des 4 premières Cellules du bassin Adour-Garonne.

La mission de la CATZH consiste à préserver les zones humides en encourageant ou en confortant des pratiques compatibles avec le maintien de leurs fonctionnalités, afin de mettre en œuvre les recommandations du SDAGE Adour-Garonne. C'est un outil de proximité basé sur le volontariat des gestionnaires (agriculteurs, propriétaires, collectivités..) qui s'engagent à améliorer leurs pratiques à travers leur adhésion au réseau des gestionnaires de zones humides. La CATZH repose sur la professionnalisation des conseillers, alliant connaissances, expertises et capacité d'animation.

Les principaux territoires d'intervention 2007-2012 de l'Assistance Technique à la gestion des zones humides du Gers



Missions d'assistance technique réparties en 2 volets :

- Animation territoriale :

- Constituer des réseaux locaux de gestionnaires et les animer,
- Assurer coordination et médiation avec et entre les partenaires des territoires autour des zones humides,
- Améliorer les connaissances des milieux humides,
- Appuyer les collectivités dans la valorisation de leurs zones humides et dans l'application de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR),
- Suivre l'état de conservation des zones humides concernées,
- Assurer la promotion du programme.

- Conseil technique auprès des gestionnaires des zones humides :

- Sensibiliser, informer et former les gestionnaires de zones humides sur les aspects environnementaux et réglementaires (visites de conseil et journées d'échanges),
- Apporter une expertise technique pour caractériser les enjeux de préservation des sites et en définir les modalités de gestion (diagnostic et plan de gestion),
- Suivre les sites
- Accompagner les porteurs de projets dans la restauration des zones humides (conseil technique et montage des dossiers de demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau et autres financeurs potentiels et/ou documents d'incidences).

➤ Le Bas Armagnac (2003-2012)

Le périmètre d'intervention concerné est passé en 2011 des 74 communes du territoire initial des sables fauves du Bas-Armagnac à 82 communes et représente une superficie de **108 971ha** (soit 17 791 hectares de plus). En effet, dans un souci de cohérence territoriale pour la mise en place d'actions, le territoire initial des sables fauves a été élargi avec 8 communes supplémentaires qui font partie du périmètre du SAGE Midouze pour que la CATZH puisse intervenir sur l'ensemble des communes gersoises concernées.

Au sein du territoire du Bas Armagnac, des zones prioritaires ont été définies en 2011 en fonction des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015 fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ainsi, sont concernés les bassins versants des cours d'eau suivants : Gioulé, Buros, Vergoignan, la Moulié, Bergon, Larrazieu et Uby. En fonction des programmes déjà engagés, le périmètre du SAGE Midouze est aussi prioritaire ainsi que le bassin versant de l'Izaute, dans le cadre de la convention de partenariat signée entre l'ADASEA et le syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Gélise et ses affluents.

ANIMATION TERRITORIALE

Information et sensibilisation :

- Organisation des 1ères Rencontres des Etangs de l'Armagnac en mars 2007 à Réans
- Echanges autour des vidanges pour la pêche des étangs de Perchède et du Réchou à Saubouires
- Réunion technique sur l'abreuvement du bétail avec le service vétérinaire de la DDCSPP
- Réunion d'information sur la Loi sur l'Eau avec le service Eau et Risques de la DDT 32
- Réunion sur les jussies avec le conseil général des Landes.
- Réunion sur les risques sanitaires aquacole avec le GDSAA.
- Rencontres des élus pour leur présenter les actions de la CATZH sur les zones humides sur le Bas-Armagnac
- Journées Nature initiées par la région Midi-Pyrénées : visite de l'étang de l'Escoubillon à Bourrouillan
- Journées mondiales des zones humides avec le CRPF, AP32, Météo France, CDTL, Office du tourisme de Nogaro, Pays, d'Armagnac...
- Participation à divers événements : Gascogne Expo et Gascogne Agri, salon des bouquinistes, forum des collectivités...

Contribution pour le 1er colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides en 2005 et pour le colloque sur les étangs à Châteauroux en 2012, avec l'université de Toulouse le Mirail et le laboratoire GEODE.



Fiches techniques « Etangs de l'Armagnac »

1. La mission d'Assistance Technique
2. Le territoire des sables fauves du Bas-Armagnac
3. Les zones humides des milieux à préserver
4. Les vieux étangs du Bas-Armagnac
5. La richesse faunistique des étangs
6. La Cistude d'Europe
7. La richesse floristique du Bas-Armagnac
8. Les espèces invasives
9. Les espèces animales invasives
10. Les jussies : espèces invasives
11. La restauration écologique d'un étang
12. La valorisation piscicole d'un étang
13. Glossaires et signes / Adresses utiles

Communication

- Poster et plaquettes sur les zones humides du Bas-Armagnac
- Fiches techniques sur les thèmes cités dans le tableau ci-joint.
- 2 bulletins de liaison « l'écho des Pesquès »
- Articles pour la presse locale : La volonté paysanne, La dépêche, le Sud Ouest, Tribune du Gers, Petit journal
- Articles pour des revues spécialisées : lettre du groupe cistude N°3 de la société herpétologique de France, Zones humides infos n°50, Midi-Pyrénées patrimoine...

Coordination avec les partenaires du territoire du Bas-Armagnac :

- Rapprochement avec les syndicats rivière
- Participation à l'élaboration du SAGE Midouze suivi par l'institution-Adour,
- Participation au comité technique de l'étude sur la Cistude d'Europe menée par le CPIE.
- Recherche de financements pour la restauration d'étangs avec l'AEAG et le Pays d'Armagnac dans son programme LEADER.
- Repérage des prairies humides, pour le dossier MAEt spécifique pour pouvoir cibler les gestionnaires et leur proposer des contrats.
- Contribution à différents inventaires : ZNIEFF, Zones humides du Gers et du SAGE Midouze...
- Appui à la commune de Perchède pour l'aménagement du « Sentier nature du Pesquè » inauguré en juin 2010 (coordination avec les différents acteurs et réalisation de panneaux pédagogiques).
- Suivi de l'évolution de sites d'étangs selon le protocole d'évaluation de l'intérêt environnemental avec la méthode de notation biotique qui permet d'apprécier le potentiel biotique d'un milieu, de le comparer à d'autres milieux et de suivre son évolution dans le temps.

CONSEIL TECHNIQUE :

- **329 sites** (34 mares, 255 étangs et 40 prairies humides) ont bénéficié d'un diagnostic et d'un plan de gestion, représentant 510 hectares de surface en eau (41% de la surface en eau du territoire) et 19 323 hectares de bassins versants soit 18% de la superficie du territoire.
- **190 adhérents au réseau de gestionnaires d'étangs et de zones humides de l'Armagnac.**
- **63 visites de conseil.**
- **501 visites d'évaluation**, permettant d'assurer le suivi des sites et d'évaluer la gestion mise en oeuvre
- **36 appuis** aux interventions spécialisées (visites préalables, suivi et réception de travaux de restauration, élaboration de cahier des charges)
- **13 dossiers MAEt prairies humides** pour 68,3 hectares
- **32 dossiers de demande d'aide à la restauration** (aide financée par l'Agence de l'eau à 50% et 2 dossiers co-financés par l'Europe avec le programme LEADER du Pays d'Armagnac portant le taux d'aide à 75%)
- **Vigilance jussies** : suivi de l'évolution des sites colonisés par les jussies, sensibilisation et surveillance des sites sensibles ou à risque.

➤ L'Astarac (2007-2012)

Ce territoire a été retenu initialement pour son réseau dense de mares, avec un début d'intervention de la CAT ZH en 2007. Le territoire d'intervention correspond aux bassins versants amont de la Save, la Gimone, l'Arrats, le Gers, la Baïse et l'Osse. Il s'étend sur **220 000 ha et concerne 173 communes**.

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) européenne, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a souhaité prioriser les actions de la CATZH sur les bassins versants :

- dont les masses d'eau doivent atteindre un bon état global d'ici 2015 (Lauze, Gers, Larros, lac de Lunax) ;
- où il y a une étude hydromorphologique à un stade avancé (Arrats, Gimone) ;
- où une densité importante de zones humides a été inventoriée (Osse aval, Arçon).

Par ailleurs, l'action de la CATZH est étendue à tous les types de zones humides : mares, étangs et prairies humides.

ANIMATION TERRITORIALE :

- réunions d'information, rencontre de 152 maires,
- réalisation et diffusion de posters et plaquettes,
- 9 fiches techniques,
- 2 lettres d'information « Bulletin des zones humides de l'Astarac »
- journées de sensibilisation tout public,
- journées techniques sur différents thèmes : l'aménagement des mares pour l'abreuvement du bétail, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le programme de MAEt 2012-2013 « Prairies Humides », la biodiversité des mares
- suivi écologique d'un échantillon de 19 mares avec l'Association Nature Midi-Pyrénées,

Fiches techniques « Mares de l'Astarac »
1- Les mares de l'Astarac
2- Les amphibiens
3- Comblement par la végétation herbacée
4- Les travaux de restauration de mares
5- L'abreuvement
6- Les invertébrés aquatiques
7- Les plantes aquatiques
8- Les plantes invasives
9- Les animaux invasifs

CONSEIL TECHNIQUE :

- **382 sites dont 360 mares et 5 étangs et 17 prairies humides** ont bénéficié d'un diagnostic et d'un plan de gestion. Ces sites représentent 87,77 hectares de surface de zones humides et 2 497 hectares de bassins versants (mares et étangs).
- **135 gestionnaires** de zones humides rencontrés,
- **207 visites de suivi** des sites,
- **9 sites restaurés** grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **6 dossiers MAET** pour 37,6 ha de prairies humides
- **43 visites de conseil**
- **9 appuis** aux interventions spécialisées avec suivi des travaux.



➤ La Gimone (2009-2012)

Le territoire CATZH correspond au bassin versant de la Gimone qui concerne 119 communes, où l'intervention porte essentiellement sur les prairies inondables du lit majeur de la Gimone et ses principaux affluents, Lauze, Marcaoue et Sarrampion. La superficie en prairies y a été évaluée à 667 ha en 2006 par l'ADASEA.

Le défi : préserver le réseau de prairies inondables dans ses dimensions fonctionnelles et patrimoniales, alors qu'il est menacé à court terme, en lien avec la régression de l'élevage. Il joue des rôles majeurs dans l'épandage des crues, la protection des eaux et la préservation des ressources biotiques. Il s'agit donc de mobiliser tous les outils agricoles et fonciers adéquats pour assurer la pérennité des prairies et une gestion compatible avec leurs fonctionnalités.

L'animation de la CATZH comprend 3 composantes :

- **Approche par secteurs** où le conseil technique est concentré et les enjeux et solutions déclinés au cas par cas avec les acteurs locaux.
- **Approche multi-partenaire** : Mise en place d'un partenariat étroit et durable avec les deux syndicats de rivière (Gers et Tarn-et-Garonne), convention avec la SAFER (veille sur les parcelles), travail avec la DDT (veille PAC), travail avec les collectivités (réflexion et choix des outils à employer localement : urbanisme, acquisition foncière, valorisation, sensibilisation des propriétaires, ENS).

Premiers résultats :

- **Animation agro-foncière et concentration du conseil technique sur 4 secteurs** en 2010, 2011 et 2012 : Saramon, Gimont, Touget et Auterive-Gimat-Faudoas (82).
- **35 adhérents** au réseau de gestionnaires des zones humides de la Gimone.
- **79 diagnostics** et plans de gestion concernant **234 hectares de prairies inondables**
- 5 visites de conseil
- un appui aux travaux de restauration d'une prairie enfrichée
- **24 dossiers MAEt** pour **196 hectares** : gestion extensive des prairies inondables

• Approche multi-outils :

- Conseil technique CATZH : diagnostics, conseils et accompagnements individuels pour la gestion ou la restauration des prairies
- Foncier : bilan foncier, médiation pour échanges ou changement de fermier, vente ou acquisition foncière par collectivité, ENS, bail environnemental, avis dans commission d'amgt foncier
- Agri-environnement : PAC (classement en PN), MAEt : mesures de gestion extensive des prairies
- Urbanisme : classement dans document d'urbanisme ; inscription prairies inondables dans trame verte et bleue

➤ L'appui aux collectivités pour l'émergence de programme de valorisation de leurs zones humides

Il s'agit d'accompagner sur l'ensemble du département d'autres maîtres d'ouvrages potentiels, et notamment les communes ou communautés de communes, dans l'émergence de programmes d'action en faveur de leurs zones humides.

Cette mission comporte une identification des enjeux, une amélioration de la connaissance des zones humides concernées, pour un porter à connaissance auprès des porteurs de projet, une identification des porteurs, maîtres d'ouvrages potentiels du programme ainsi que les opérations possibles et pour finir cette mission permet d'établir une première maquette du programme, c'est à dire définir les objectifs et les dimensionner.

De 2007 à 2012 :

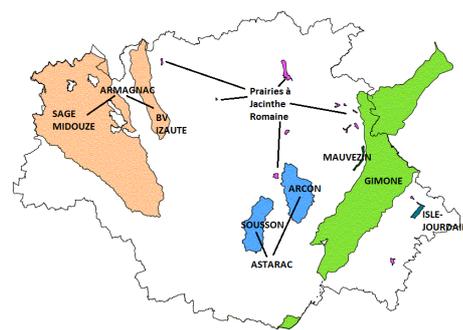
- Émergence de programmes de valorisation des zones humides sur Perchède, Mauvezin et l'Isle Jourdain
- 15 communes sensibilisées à l'occasion de l'élaboration de leur PLU

➤ Le programme MAEt Prairies humides 2012-2013

L'Etat a lancé courant 2011 un appel à projets pour mettre en œuvre une mesure de maintien des prairies naturelles humides (dans l'objectif de limiter la disparition de ces milieux à l'échelle du territoire français).

L'ADASEA a, après consultation des partenaires locaux et régionaux, proposé 5 zones d'action :

- Les prairies humides de l'Armagnac en lien avec l'animation CATZH, avec priorisation sur les bassins versants de l'Izaute-Gélise et du SAGE MIDOUZE
- Les prairies humides de l'Astarac, en lien avec l'animation CATZH, sur les bassins versants du Sousson et de l'Arçon
- La zone humide de la Save à l'Isle-Jourdain, en lien avec les actions menées avec la commune
- La boucle verte à Mauvezin, en lien avec les actions menées avec la commune et la communauté de communes
- Les prairies à jacinthe romaine, espèce protégée des prairies humides, dans le cadre du programme d'action régional mené par le Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées



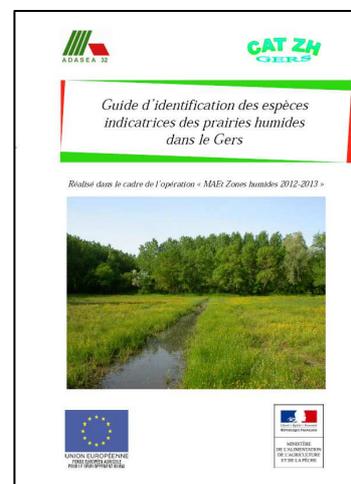
Il s'agit d'une mesure à obligation de résultat, et non obligation de moyens comme les MAEt auxquelles nous sommes habitués. L'exploitant s'engage à conserver la flore naturelle caractéristique des prairies humides. Celle-ci est attestée par la présence de plantes indicatrices.

L'animation de cette mesure fait donc appel à la double compétence de l'ADASEA : **conseil agricole et expertise environnementale.**

L'ADASEA a proposé une liste de 32 plantes indicatrices de ces prairies, et élaboré un guide d'identification, à destination notamment des agriculteurs, validé par le Conservatoire Botanique Pyrénéen.

Résultats de la première phase de contractualisation pour l'année 2012 :

ARMAGNAC	Izaute	7 engts	34 ha
	SAGE Midouze	6 engts	34 ha
ASTARAC	Arçon	4 engts	32 ha
	Sousson	2 engts	5 ha
Boucle verte MAUVEZIN		3 engts	29 ha
Zone humide Isle-Jourdain		3 engts	12 ha
Prairies à Jacinthes romaines		4 engts	31 ha
TOTAL		29 exploitations engagées	177 ha

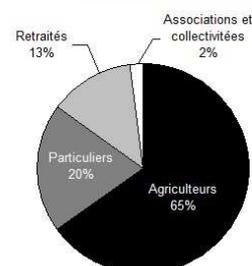


BILAN GLOBAL CATZH 2003-2012

360 adhérents sont réunis dans le réseau des gestionnaires d'étangs, de mares et de prairies humides du GERS

259 étangs, 1 grande retenue, 396 mares et 134 prairies humides ont bénéficié d'un diagnostic et d'un plan de gestion représentant 831 hectares de surface de zones humides
21 820 ha de bassins versants

Profil des gestionnaires



Action financée avec le concours de : www.eau-adour-garonne.fr

